Autres risques liés à la pêche

- **Bloom de cyanobactéries :**

Dans le cadre du schéma départemental de prévention, de surveillance et de gestion des épisodes de prolifération de cyanobactéries, l'interdiction à la consommation des eaux brutes pour les mammifères (abreuvage du bétail) peut être décidée par les services de l'Etat, par arrêté préfectoral (lien vers un AP / si en cours)

Si un épisode se produisait il serait recommandé aux pécheurs d'éviter de pêcher et surtout de consommer les poissons.

Ouvrages susceptibles d'être concernés:

Retenues Collinaires : **Alzitone, Teppe Rosse, Bacciana**

Barrages : **Alesani, Codole, Figari**

- **Vigilance Orange**

Dans le cas où Météo France émet une vigilancecrue orangesur le territoire, la pêche et la circulation à pied ou en véhicule quel qu'il soit, sont interdites sur l'ensemble des ouvrages.